



Ressources Cerro de Pasco fournit une mise à jour

MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA — (23 avril 2024) Ressources Cerro de Pasco Inc. (CSE : CDPR) (OTCPK : GPPRF) (Frankfurt: N8HP) (« CDPR » ou la « Société ») fournit la mise à jour suivante.

Mise à jour sur la Servitude

- CDPR est titulaire de la concession minière « El Metalurgista » (la « **Concession** ») située au Pérou, qui lui confère le droit d'explorer et d'exploiter les résidus miniers de Quiulacocha situés dans la zone qui lui a été attribuée. Le caractère exécutoire de ces droits a été officiellement confirmé par le Bureau général des mines du ministère péruvien de l'Énergie et des Mines (le « BM »).
- En date des présentes, CDPR a franchi avec succès les étapes suivantes de la procédure de servitude légale : (i) Évaluation juridique et technique réalisée par le BM. (ii) Rapport de valorisation de la zone de servitude émis par le ministère du Logement. (iii) Avis technique favorable émis par le ministère de l'Agriculture. (iv) Décision favorable du Conseil des mines sur la poursuite de la procédure de servitude. (v) Avis technique complémentaire du ministère du Logement répondant à certaines clarifications demandées par BM. (vi) Obtention du BM de la résolution ministérielle qui a approuvé le projet de résolution suprême accordant le droit de servitude et le projet de convention de servitude.
- Ce qui précède signifie que pour que la servitude soit formellement accordée, il est nécessaire que la résolution suprême soit signée par les ministres de l'Énergie et des Mines, ainsi que de l'Agriculture, et par la Présidente. Actuellement, le Conseiller juridique général du ministère de l'Énergie et des Mines examine le projet de résolution suprême. Cette révision constitue la dernière étape avant la signature de la résolution suprême par les membres du cabinet susmentionnés et par la Présidente.
- **À l'heure actuelle, nous n'avons connaissance d'aucune exigence additionnelle à rencontrer pour l'octroi de la servitude, car CDPR a satisfait à toutes les exigences juridiques et techniques établies par la loi péruvienne à cet effet.**

Financement

Dans l'attente de la signature de la servitude, un investissement de 2,5 millions \$ est entiercé par Lavery, de Billy, L.L.P., agissant en tant qu'agent fiduciaire ("Lavery").

Accord de règlement partiel de dette

La Société annonce également l'émission de 2 000 000 d'actions ordinaires de la Société (les « **Actions de règlement** ») à Riverfort Global Opportunities PCC LTD (« **Riverfort** ») à un prix d'émission réputé de 0,10 \$ par Action de Règlement en remboursement partiel d'un montant dû à Riverfort en vertu d'une convention d'investissement modifiée et mise à jour en date effective du 31 janvier 2024 (la « **Convention d'investissement modifiée et mise à jour** ») entre Riverfort, la Société et Cerro de Pasco Resources Del Perú S.A.C. L'émission des Actions de règlement réduira le montant dû à Riverfort en vertu de la Convention d'investissement modifiée et mise à jour à 1 523 440,86 CAD (le « **Prêt** »). Le solde du Prêt est convertible, au gré de Riverfort, en actions ordinaires de la Société (« **actions ordinaires** ») au prix de 0,15 \$ l'action ordinaire.

Pour plus de détails concernant le Prêt et la Convention d'investissement modifiée et mise à jour, veuillez vous référer aux communiqués de presse de la Société datés du 16 octobre 2020, du 18 juin 2021 et du 1^{er} février 2024.

Modifications de bons de souscription

La Société annonce également des modifications aux modalités de 4 283 277 bons de souscription d'actions en circulation (les « **bons de souscription** ») qui ont été émis dans le cadre de placements privés sans intermédiaire clôturés entre le 8 avril 2021 et le 27 mai 2021. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,50 \$ par action ordinaire pendant une période de deux ans. Le 18 janvier 2023, la période de validité des bons de souscription a été prolongée jusqu'au 27 mai 2024. Aucun des bons de souscription n'a été exercé à ce jour. La Société a de nouveau prolongé la période de validité des bons de souscription en reportant la date d'expiration des bons de souscription au 8 avril 2026 et a réduit leur prix d'exercice de 0,50 \$ à 0,40 \$. Tous les autres termes des bons de souscription restent les mêmes.

Émission d'actions et octroi d'options aux consultants

Le 1^{er} avril 2024, la Société a signé une convention de consultation pour des services liés au développement stratégique des affaires de la Société. En contrepartie des services du consultant, la Société émettra 50 000 actions ordinaires à chaque trimestre à compter du 1^{er} juillet 2024 pendant un an, pour un total de 200 000 actions ordinaires. Ces actions seront soumises à une période de détention statutaire conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, expirant quatre mois et un jour suivant leur date d'émission.

La Société annonce également l'octroi d'un total de 400 000 options d'achat d'actions (les « options ») permettant à des consultants d'acheter des actions ordinaires au prix de 0,15 \$ par action ordinaire pour des périodes de trois ou cinq ans à compter du 10 avril 2024. Ces options ont été octroyées aux consultants conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions de CDPR. Les options seront acquises par étapes sur une période de douze mois, ¼ des options étant acquises au cours d'une période de trois mois.

À propos de Ressources Cerro de Pasco

Ressources Cerro de Pasco est une société minière dont l'objectif est de devenir le prochain producteur de niveau intermédiaire au Pérou. CDPR se concentre sur le développement de son principal actif détenu à 100 %, la concession minière El Metalurgista, qui comprend des résidus minéraux et des stocks extraits de la mine à ciel ouvert de Cerro de Pasco, dans le centre du Pérou. L'approche de la Société à El Metalurgista implique le retraitement et l'assainissement environnemental des déchets miniers et la création de nombreuses opportunités dans le cadre d'une économie circulaire. CDPR se concentre également sur l'exploitation minière, le développement et l'exploration de la mine Santander, qu'elle détient à 100 % et qui couvre 6 000 hectares dans le corridor de skarn Antamina-Yauricocha, situé à 215 km de Lima et qui présente un grand potentiel. CDPR s'est fondée sur des objectifs clairs, à savoir engendrer une durabilité économique à long terme et des avantages pour la population locale, d'un point de vue économique, social et sanitaire.

Renseignements

Ressources Cerro de Pasco Inc.
Guy Goulet, chef de la direction
Tél. : 514-294-7000
Courriel : ggoulet@pascoresources.com

Énoncés Prospectifs et Exclusion de Responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer une « information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par des mots comme « pro forma », « planifie », « s'attend », « peut », « devrait », « pourrait », « pourra », « budget », « prévu », « estime », « prévoit », « a l'intention », « anticipe », « croit », ou des variations de ces mots ou phrases, y compris les variations négatives, qui font référence à certaines mesures, certains événements ou certains résultats qui peuvent être prises, se produire ou être réalisés. De tels énoncés prospectifs, y compris concernant les attentes de la direction de CDPR à l'égard de la signature de la résolution suprême, sont basés sur les estimations de CDPR et comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. De tels facteurs comprennent, entre autres, les risques liés à l'exploration, à la mise en valeur et aux activités minières ; l'incidence

d'événements macroéconomiques ; et tout effet défavorable important sur les activités, les propriétés et les actifs de la Société ainsi que les hypothèses et facteurs de risque pertinents énoncés dans les documents publics de CDPR, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. La Société ne mettra pas à jour les énoncés prospectifs ni les informations prospectives inclus aux présentes, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu de ce communiqué de presse.